

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |  |
|--|--|
| N°2016/NOV/135                                 | <b>OBJET :</b><br><br>EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT –<br>DEMANDE DE SUBVENTION 2017 –<br>ETABLISSEMENT DES SCHEMAS<br>DIRECTEURS ASSAINISSEMENT COLLECTIF<br>ET EAU POTABLE |
| <u>Date du conseil municipal</u><br>14/11/2016 |  |
| <u>Date de la convocation</u><br>07/11/2016    |  |
| <u>Date de l'affichage</u><br>07/11/2016       |  |

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Étaient absents :

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est susceptible d'octroyer des subventions pour l'établissement des schémas directeurs eau et assainissement de la commune de Nangis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE les subventions maximum de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'établissement des schémas directeurs eau et assainissement de la commune de Nangis.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire de Nangis et son Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement a signer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2016-NOV-135-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2016  
Date de réception préfecture : 21/11/2016